



Tickets restaurants non délivrés

Par **Vacataire**, le **03/10/2012** à **18:18**

Bonjour,

Je vous écrit pour avoir des réponses à certaines de mes interrogations.
En effet, j'étais en CDD du 9 juillet au 19 Aout de la même année chez DIA. Ayant fait la demande de ticket restaurants, j'ai bien reçu mes tickets restaurant du mois de juillet à la fin du mois mais pas ceux du mois d'Aout. Je contacte donc le service paie pour plus d'informations et celui ci me répond qu'étant donnée que je ne suis plus chez DIA, et qu'ils n'ont pas prélevés les tickets restaurants sur ma dernière fiche de paie, qu'ils ne sont pas obligés de me les donner après la remise de mon solde tout compte.
Est-ce légal ? D'autant plus que je n'est jamais été mis au courant de ce point.

Enfin j'ai renouvelé mon CDD qui se déroulait du 27 Aout au 16 septembre et là encore, mes tickets restaurants du mois de septembre ne m'ont pas été fournis pour la même raison, ce qui fait un total de 25 tickets restaurants à 7 euros l'unité ce qui est assez conséquent pour un étudiant comme moi.

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement

Par **P.M.**, le **03/10/2012** à **18:35**

Bonjour,

En tout cas, l'employeur doit remplir ses obligations pendant tout le temps pendant lequel se déroule le CDD et il n'en tenait qu'au service paie de les inclure dans le solde de tout compte...

Par **Vacataire**, le **04/10/2012** à **19:56**

C'est bien ce qu'il me semblait. Je vais donc envoyer un recommandé à la direction afin de réclamer les tickets qui doivent m'être du .

Merci beaucoup pour votre aide précieuse.

Cordialement